

Document

Des paradis fiscaux bien tolérés par Bercy (08.02)

Blog.lemonde.fr - 04.02.

Fin septembre, Eric Woerth prétendait « relancer le combat contre les paradis fiscaux ». Il voulait « aller plus loin dans leur contrôle ». Nicolas Sarkozy venait de donner le ton.

Le ministre du budget n'a pas mis bien longtemps à enterrer la hache de guerre et ses prétentions à la transparence. Il n'est qu'à lire la réponse qu'il a faite aux réprimandes de la Cour des Comptes, à propos des cessions immobilières de l'Etat. Elles en disent long sur la détermination du gouvernement à donner suite aux coups de menton présidentiels.

Ce qu'a relevé la Cour est déconcertant, dans un pays où, depuis près de vingt ans, toute institution financière ou assimilée suspectant une opération de blanchiment, est tenue d'alerter un organisme spécialisé, Tracfin.

L'histoire se résume ainsi. France Domaine, l'institution chargée de gérer les biens immobiliers de l'Etat, a cédé un immeuble dit de « prestige » à une société sise aux Iles Vierges britanniques. L'homme qui la représentait avait signé la promesse de vente en son nom propre, avant de lui substituer cette société au moment de signer l'acte authentique. Le prix qu'il avait offert, souligne la Cour, était « supérieur de 20 millions d'euros à celui que l'Etat pouvait escompter dans le cadre d'un appel de candidatures ».

Dans une autre affaire, une société de droit français, mais détenue à 100% par une société également domiciliée aux Iles Vierges britanniques, a acheté à France Domaine un immeuble en proposant un prix près de deux fois supérieur à l'offre classée seconde.

Or Tracfin ne fut pas alerté. Quant à la Commission de transparence et de qualité, créée en octobre 2005 en même temps que France Domaine, elle est généralement avertie des modalités de l'opération après l'aboutissement de celle-ci - en dépit de ses requêtes formulées dès son rapport remis au ministre en 2006. La Cour des Comptes, s'appuyant sur ces observations, réclame avec insistance des dispositions réglementaires renforçant les procédures. La réponse d'Eric Woerth est une fin de non recevoir teintée d'ironie. (Elle figure in extenso dans le rapport, pages 102 et suivantes)

La Cour suspecte-t-elle l'acheteur qui propose un prix manifestement trop élevé ? Pas le ministre :

« S'agissant des ventes de biens de prestige et comme le note la Cour, certains et notamment les plus importantes – cession du centre de conférences internationales ou de l'hôtel de Montesquiou – sont parvenues à des résultats supérieurs aux estimations, résultats que les acteurs professionnels du marché ont estimé remarquables. Cela doit conduire l'Etat à se féliciter de les avoir alors conduites. »

La Cour réclame-t-elle une réglementation renforcée ? Le ministre balaie la requête d'un revers : « Les textes actuels encadrent d'ores et déjà les procédures de cession, comme la Cour le rappelle.(...) Le recours à des textes réglementaires encadrant trop précisément le déroulement de ces procédures ne sera probablement pas toujours opportun. »

Philippe Séguin, président la Cour des Comptes, n'a pas jugé bon de le relever, dans l'interview qu'il a donnée au journal Le Monde. Cela ne se fait pas ?

Didier Migaud, le président (PS) de la Commission des finances, s'est, de son côté, dit favorable à l'entrée de l'Etat français au conseil d'administration des banques ayant bénéficié d'aides publiques pour renforcer leurs fonds propres.

"A partir du moment où on prête et qu'on apporte des fonds propres aux banques, on doit aussi exiger des contreparties. Je crois que cela doit passer par une présence de l'Etat aux conseils d'administration avec droit de vote", a-t-il indiqué à Reuters juste avant le début de l'audition.

"A partir du moment où vous donnez l'équivalent de fonds propres, il paraît légitime d'exiger que l'on puisse dire notre mot sur le versement de dividende ou la politique de la banque", a-t-il souligné.

Si les six principaux groupes bancaires français avaient tous souscrit à la première tranche d'aide de 10,5 milliards d'euros fin 2008, les responsables du Crédit agricole et du Crédit Mutuel ont cette fois-ci déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de souscrire à la deuxième tranche.

La Société générale, la Caisse nationale des Caisses d'épargne, la Banque fédérale des Banques populaires, BNP Paribas ont pour leur part indiqué vouloir y recourir.